



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 4 juin 2018, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Alain Villemure est absent du territoire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 4 juin 2018.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 4 juin 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2018
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017
 - 8.3 Soumissions pour la démolition de l'immeuble situé au 580 – 584, rue Main
 - 8.4 Don à la Polyvalente LSL pour le gala des mérites scolaires 2018
 - 8.5 Appui pour le dépôt du projet de la municipalité de Dudswell au programme «Fais place au plein air» via le volet Collectif
 - 8.6 Soumissions pour l'achat d'asphalte pour les travaux sur la route 255
 - 8.7 Soumissions pour la pose d'asphalte sur la route 255

2018-06-079



No de résolution
ou annotation

- 8.8 Autorisation de signature – acte d’achat notarié pour transfert de propriétés
9. Législation
- 9.1 Avis de motion au règlement numéro 411-2018 Code d’éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury abrogeant les règlements 411-2014 et 411-2016
- 9.2 Présentation du règlement 411-2018 code d’éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury
- 9.3 Adoption du règlement d’emprunt numéro 431-2018 Réfection des services municipaux – Rue McIver
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l’ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l’assemblée

Prochaine séance ordinaire

Mardi, le 3 juillet 2018, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au : 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d’adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2018, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Des questions ont été amenées concernant :

- Le centre de tri : quelle résolution a rendu cette dépense légale ?
- Pourquoi le paiement pour de la sécurité a été fait en décembre 2017 ?
- Quel montant sera payé à AA en 2018 ?
- Doc 2018 – 1 bac bleu et 1 bac vert seront vidés, sur une collecte alternative ou la collecte prévue ? ET qu’est-ce qui se fait avec les bacs bruns ?
- Une fois le compteur d’eau installé, qui va déterminer si un immeuble est commercial ou non ?
- Permis de feu : signature d’un employé sur le document ? Une fois le certificat émis est-ce que le permis peut-être annulé ?
- Communiqué de presse — qui est la personne à joindre pour des questions ?
- Une idée de quand les travaux vont débuter sur la rue McIver ?
- L’avancement sur les compteurs d’eau ?
- Newport donne 500 \$ pour la mise à niveau des systèmes septique — est-ce qu’un tel programme est en vue pour Bury ?
- Pour les 20 échantillons, est-ce que l’installation sera gratuite ?
- Est-ce que des citoyens peuvent demander l’installation d’un compteur chez eux ?

2018-06-080



No de résolution
ou annotation

5. Dépôt de la correspondance du mois

La Directrice générale mentionne qu'il n'y a pas de correspondance particulière.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 212 164.87 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 05-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 286 199 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le montant de la reddition de compte sera mentionné dans les états financiers au 31 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et

2018-06-081

2018-06-082



No de résolution
ou annotation

préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Soumissions pour la démolition de l'immeuble situé au 580 – 584, rue Main

2018-06-083

ATTENDU QUE la Municipalité sera propriétaire de l'immeuble situé au 580-584, rue Main à compter de la date de signature prévue le 8 juin prochain ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder avec la démolition de l'immeuble situé au 580-584, rue main en raison de l'état du bâtiment incendié ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu deux (2) offres de prix pour la démolition de l'immeuble ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

	PRIX	TPS	TVQ
Transport et Excavation Stéphane Nadeau	16 000,00 \$	800 \$	1 596 \$
St-Pierre démolition	34 850,00 \$	1 742,50 \$	3 476,29 \$

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Transport et Excavation Stéphane Nadeau au montant de 16 000 \$, taxes en sus à même le budget 2018.

QUE l'entrepreneur s'engage à exécuter les travaux en conformité avec le règlement municipal, avec les Lois en vigueur et aux normes du Ministère de l'Environnement et de la C.N.E.S.S.T. lors des travaux de démolition.

QUE l'entrepreneur s'engage à débiter les travaux dans la semaine du 11 juin et de terminer les travaux au plus tard le 15 juin.

QUE la directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Don à la Polyvalente LSL pour le gala des mérites scolaires 2018

2018-06-084

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution de 50 \$ à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent en guise de commandite pour la soirée des mérites scolaires qui aura lieu le jeudi 7 juin, 2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

2018-06-085

8.5 Appui pour le dépôt du projet de la municipalité de Dudswell au programme « *Fais place au plein air* » via le volet collectif

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a décrété que le développement du plein air devenait un mandat des Unités régionales de loisir et de sport dont fait partie le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) ;

ATTENDU QUE le CSLE, afin de répondre au mandat du ministère, a développé le programme, *Fais place au plein air* dans le but que les Services d'animation estivale de l'Estrie favorisent l'accessibilité à des activités de plein air pour les jeunes de 4 à 12 ans ;

ATTENDU QUE le programme *Fais place au plein air* comporte deux volets, soient les volets Local et Collectif ;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell souhaite aménager une descente à l'eau ainsi que de se procurer des kayaks, « Paddle boards » et gilets de sauvetage pour un investissement d'environ 22 000 \$ afin d'améliorer son offre d'activités de plein air ;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell souhaite déposer un projet au programme, *Fais place au plein air* via le volet collectif ;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell est ouverte à rendre disponible gratuitement ses équipements et installations nautiques pour tous les SAE de la MRC du Haut-Saint-François si elle obtient un soutien financier du programme *Fais place au plein air* ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury, appuie le dépôt du projet de la municipalité de Dudswell au programme *Fais place au plein air* via le volet collectif.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Soumissions pour l'achat d'asphalte pour les travaux sur la route 255

2018-06-086

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu des offres de prix pour l'achat d'asphalte auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

ENTREPRENEUR	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
Sintra inc. – Région Estrie	72,80 \$ La tonne métrique (TM)	3,64\$	7,26 \$	83,70 \$ La tonne métrique (TM)
Construction DJL inc.	82,24 \$ La tonne métrique (TM)	4,11 \$	8,20 \$	94,55 \$ La tonne métrique (TM)

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Sintra inc. – Région Estrie, au montant de 72,80 \$ / TM, taxes en sus.

QUE les fonds soient pris à même le Fonds des carrières et sablières.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Soumissions pour la pose d'asphalte sur la route 255

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu des offres de prix pour la pose d'asphalte sur la route 255 auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

Pavage Plamondon inc. à un taux horaire de 779, 72 \$, taxes en sus et incluant la signalisation, pour approximativement 10 heures de travaux à la condition que la municipalité prévoit 6 camions pour transporter l'asphalte

Pavage Estrie Beauce à un prix de 9 000 \$, taxes en sus, excluant la signalisation.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de l'entreprise Pavage Plamondon inc. à un taux horaire de 779, 72 pour un montant approximatif de 7 797,20 \$, taxes en sus.

QUE les fonds soient pris à même le Fonds des carrières et sablières.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Autorisation de signature – acte d'achat notarié pour transfert de propriétés

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'acte d'achat pour le transfert des propriétés acquises lors de la vente pour défaut de paiement de taxes le 8 juin 2017.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion au règlement 411-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury et abrogeant les règlements 411-2016 et 411-2011

Le conseiller Daniel Fréchette donne avis de motion au règlement numéro 411-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Bury et abrogeant les règlements 411-2016 et 411-2011

2018-06-087

2018-06-088



No de résolution
ou annotation

9.2 Présentation du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury

Le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* laquelle est entrée en vigueur le 2 décembre 2010. Cette Loi impose à toutes les municipalités d'adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Certaines formalités doivent être respectées pour l'adoption du code d'éthique dont une présentation du projet de règlement lors d'une séance du Conseil par le membre du Conseil qui a donné l'avis de motion soit le conseiller/la conseillère :

Résumé du règlement

Le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury a pour objectif d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du Conseil et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité.

Les valeurs consistent à l'intégrité, à la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, au respect envers les autres membres, les employés de la Municipalité et les citoyens, à la loyauté envers la Municipalité, à la recherche de l'équité et à l'honneur rattaché aux fonctions de membre du Conseil.

Par cet outil, la municipalité de Bury souhaite instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite, de façon à prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement.

Finalement, le code d'éthique permet d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

9.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 431-2018, Réfection des services municipaux — Rue McIver

2018-06-089

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury désire procéder à des travaux de réfection des services municipaux sur la rue McIver sur une longueur de ± 410 mètres linéaires ;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'exécution de ces travaux sont estimés à un million trente mille dollars (1 030 000 \$), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des fonds nécessaires pour acquitter les coûts des travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts ;

ATTENDU QUE le 9 novembre 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmait à la municipalité le versement d'une somme de six cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-treize dollars (681 673 \$) dans le cadre du Programme de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et qu'une partie de cette somme à recevoir, à savoir six cent trois mille quatre cent soixante-huit dollars (603 468 \$) est affectée au paiement des coûts des travaux visés par le présent règlement, copie de cette lettre



No de résolution
ou annotation

étant jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A » ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a présenté une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) au montant cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars (198 000 \$) et que la somme à recevoir, le cas échéant, sera également affectée au paiement des coûts des travaux visés par le présent règlement ;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Bury de procéder aux travaux de réfection des services municipaux sur la rue McIver ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue 31 mai 2018 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE le règlement d'emprunt portant le numéro 431-2018 intitulé « Réfection des services municipaux – Rue McIver » soit et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées :

- Les items sur la liste des comptes : #26, #27, #23, #91
- #38 : pourquoi si tard ?
- 9.3 est-ce que la répartition est définie dans le règlement ?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 30.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le mardi 3 juillet 2018, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

2018-06-090



No de résolution
ou annotation

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2018-06-081; 2018-06-083; 2018-06-084; 2018-06-086; 2018-06-087;

Signé ce 5 juin 2018

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire